

VIII.

L'Administration civile allemande en Belgique et le commandement général de l'Armée établissent le statut futur de la Belgique (25 mai 1918).

Compte rendu de la CONFERENCE DU 25 MAI 1918, A BRUXELLES, ENTRE LE COMMANDEMENT SUPERIEUR DE L'ARMEE (O. H. L. = Obere Heeresleitung) ET LE GOUVERNEMENT GENERAL (1).

Etaient présents : Général Freiherr VON FALKENHAUSEN; Général-major VON WINTERFELD; Lieutenant-colonel HELFRITZ; Chef d'administration pour la Flandre, Oberambtman D^r SCHAIBLE; Chef d'Administration pour la Wallonie, Landrat HANIEL; Baron VON WILMOWSKI; General-feldsmarschall VON HINDENBURG; Général d'infanterie LUDENDORFF; General-major VON BARTENWERFFER; Colonel VON OLDERSHAUSEN.

Oberambtman SCHAIBLE parla du mouvement flamand. — Celui-ci est entravé par le Comité National, par le Cardinal Mercier, et par la répulsion du peuple contre l'envahisseur. Nous devons agir : l'ordonnance en matière linguistique est publiée, la réforme scolaire est prête, et sera publiée prochainement. Cette publication va de nouveau irriter la population belge, des grèves sont possibles. On doit examiner jusqu'à quel point on peut s'exposer à ce que les ouvriers des usines à gaz et à électricité se mettent en grève.

Il est convenu que le colonel VON OLDERSHAUSEN doit examiner comment on peut rendre inefficace la grève des cheminots. Il répond du résultat dans une quinzaine de jours.

Landrat HANIEL montre comment la Wallonie se comporte vis-à-vis de la séparation.

Le MOUVEMENT WALLON est un mouvement social. La législation sociale produit de bons effets en Wallonie. Les chefs socialistes seront partisans de la séparation lorsqu'ils y verront clair.

LA QUESTION DE L'OCCUPATION.

Generaloberst VON FALKENHAUSEN est partisan d'une occupation pour de longues années.

SCHAIBLE. — Les Flamands (les activistes) eux-mêmes songent à une occupation de dix ans.

HANIEL. — L'occupation est nécessaire, jusqu'au moment où le programme gouvernemental sera réalisé.

Général LUDENDORFF. — L'occupation doit durer au moins dix ans. Mais il convient d'avoir les mains libres pour pouvoir la continuer si c'est nécessaire.

Generalfeldmarschall VON HINDENBURG. — La durée de l'occupation dépend du moment auquel la Belgique pourra obtenir une armée.

On se met d'accord sur cette formule : on exige une occupation de dix ans au moins, mais à part cela, la durée de l'époque de transition doit continuer à dépendre de l'exécution du programme gouvernemental.

(1) RUDIGER, *Flamenpolitik*, pp. 83 et 93.

PROGRAMME GOUVERNEMENTAL.

On est d'accord pour l'établissement d'un programme fixe arrêté par le Gouvernement Général. L'organisation actuelle de l'Administration Civile doit être maintenue.

Le Commandement Supérieur défendra complètement la cause du programme gouvernemental du Gouvernement Général. Le Gouvernement Général secondera le Commandement Supérieur pour exiger l'occupation.

ARMÉE.

Général LUDENDORFF. — Les Belges, pendant l'occupation, ne peuvent avoir qu'une police. Lorsque la communauté des intérêts avec la Flandre sera assurée, nous pourrons penser à l'organisation d'une armée flamande. Le pays-frontière Belgique ne peut rester sans armée à cause des Français.

LIÈGE.

Général LUDENDORFF. — Nous devons rester à Liège au delà de la durée de l'occupation pour protéger Aix-la-Chapelle, pour tenir Bruxelles en mains, et pouvoir au besoin avancer en Belgique.

Vis-à-vis du Gouvernement de Berlin, nous devons présenter la chose de cette manière : menace de devoir annexer Liège coûte que coûte, si nous n'enchaînons pas solidement la Belgique à l'Allemagne.

LA COTE.

Général LUDENDORFF. — Elle décide de la prochaine guerre. Le temps nous montrera s'il est possible d'y remplacer plus tard la marine allemande par une marine flamande.

La côte doit être garantie contre un encerclement partant de la frontière française au moyen de troupes de terre.

GOUVERNEMENT CENTRAL.

Generaloberst VON FALKENHAUSEN. — Il doit être aussi faible que possible : une ombre, tout comme le roi doit être une ombre de roi.

(Ce qu'on vient de lire est le compte rendu dactylographié fait au Commandement Supérieur, d'après les notes au crayon prises au cours de la conférence. Suivent ici quelques bouts de phrases qui se trouvent parmi les notes au crayon, et qui n'ont pas — ou pas clairement — trouvé leur expression dans le rapport.)

OCCUPATION.

LUDENDORFF. — Huit divisions en Belgique.....

SCHAIBLE. — On doit rendre l'occupation attrayante aux Flamands.

Les Flamands songent eux-mêmes à une occupation de dix années. Ils ne savent pas s'administrer eux-mêmes.

HANIEL. — Pour parvenir à réaliser le programme gouvernemental (du Gouvernement général) l'occupation est nécessaire. L'organisation des autorités civiles doit subsister. Contrôle de haut en bas. Tout dominer du regard!.....

Generalfeldmarschall HINDENBURG. — Certains points du territoire doivent rester définitivement occupés.

SEPTIÈME PARTIE

ANNEXE

Pièces Allemandes

Les documents que nous publions dans cette septième partie n'appartiennent pas au Conseil de Flandre. La plupart ont déjà été publiés.

Ce sont des pièces allemandes qui ne furent pas connues — tout au moins officiellement — du Conseil de Flandre.

Elles présentent un intérêt tout à fait primordial au point de vue de l'étude du mouvement activiste en Belgique; c'est pourquoi nous avons estimé qu'il était indispensable de les publier dans ce travail.

Documents pour servir à l'Histoire de la Guerre en Belgique

LES ARCHIVES
DU
CONSEIL DE FLANDRE
(RAAD VAN VLAANDEREN)

PUBLIÉES PAR LA
LIGUE NATIONALE POUR L'UNITÉ BELGE



BRUXELLES
ANC. ÉTABL. D'IMPR. TH. DEWARICHET
RUE DU BOIS-SAUVAGE, 16